



RÉSIDENCE ARTISTIQUE POUR LES DIPLÔMÉS DE L'ESAAIX APPEL À CANDIDATURE

COPRODUCTION ENTRE VOYONS VOIR | ART CONTEMPORAIN ET TERRITOIRE ET L'ÉCOLE D'ART D'AIX-EN-PROVENCE FÉLIX CICCOLINI

Depuis 2007, **voyons voir | art contemporain et territoire** accompagne des artistes et propose des résidences, la production d'œuvres visuelles et d'actions de médiation en milieu rural ainsi que dans les espaces géographiques et sociaux habituellement non dédiés à l'art. Elle propose de nouvelles approches des sites, des paysages, du patrimoine et des situations. Elle ancre ainsi la création dans son rapport au lieu, à l'espace, au bâti, à la population, au vivant. La présence d'artistes et de commissaires sur place permet de sensibiliser de nouveaux publics à la création contemporaine et d'interagir avec le lieu en le valorisant.

L'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini est un établissement public de coopération culturelle, ayant pour mission l'enseignement supérieur artistique et la recherche en art. L'école prépare ses étudiants au Diplôme national d'art (DNA, BAC+3, valant grade Licence) et au Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP, BAC+5, valant grade Master). Elle accompagne aussi un parcours doctoral de recherche en création validé dans le cadre de l'unité mixte de recherche PRISM, en cotutelle avec Aix-Marseille université et le CNRS. De plus, l'école mène des activités de diffusion, de promotion et d'expertise dans le domaine de la création contemporaine en organisant des expositions, cycles de conférences et colloques. Elle valorise le travail de ses étudiants et de ses diplômés à travers des programmes de résidences et de rencontres avec des professionnels de l'art. Elle met en place des actions artistiques visant à garantir l'égal accès de tous à la culture en participant à des événements dans la ville et la région.

Depuis cinq ans, dans un contexte de territoire considéré dans sa dimension géographique, historique, anthropologique, topologique, culturelle ainsi que dans son écosystème, l'association voyons voir et l'ESAAIX offrent la possibilité à un.e artiste :

- évoluer dans un territoire exceptionnel au pied de la montagne Sainte Victoire ;
- disposer d'une bourse de production, d'un logement et d'un espace de travail
- bénéficier d'un accompagnement dans son processus de production avec un.e commissaire sélectionné.e, en vue d'un échange constructif et d'un regard indépendant sur le travail ;
- participer à la sensibilisation de la population locale et des différents publics à l'art contemporain.

SPÉCIFICITÉS

Voyons voir | art contemporain et territoire accueillera le.la résident.e diplômé de l'ESAAIX au Domaine du Défend à Rousset, **de façon concomitante à l'accueil d'un.e commissaire et de deux artistes** récemment diplômé.e.s des écoles supérieures d'art et de design de Marseille et de Toulon.

Cette résidence permettra **deux moments de monstration** du travail, dans un premier temps à la fin de la résidence lors d'une **restitution** / rencontre avec le public **en mai** dans le cadre du Printemps de l'art contemporain puis plus tard lors d'une **exposition** aboutie du travail plastique des trois artistes et de l'investissement du. de la commissaire à Toulon entre **fin 2021 et début 2022**

CONDITIONS

L'artiste doit être diplômé.e d'un DNSEP de l'école supérieure d'art d'Aix depuis moins de 5 ans (diplômés entre 2015 et 2020).

L'artiste sélectionné.e bénéficiera :

- d'un budget de **2000 euro bruts** soumise à précompte MDA/Agessa si nécessaire, incluant les frais de productions, les honoraires/droits d'auteur et la participation aux frais de la vie quotidienne (sur production d'une facture) .
- d'une participation aux **frais de transport à hauteur de 250€**, sur présentation des justificatifs.
- de l'accompagnement d'un.e commissaire

DÉROULÉ

La durée de la résidence est d'environ **5 semaines au Domaine du Défend à Rousset** (20km d'Aix-en-Provence, 40 km de Marseille, au pied de la Sainte Victoire)

PLANNING PRÉVISIONNEL

> de **Fin avril/début mai à fin mai/début juin 2021**

Restitution : fin mai dans le cadre du Printemps de l'art contemporain

Le calendrier sera défini plus précisément en concertation commune.

SÉLECTION

La sélection sera opérée par le.a commissaire sélectionnée, l'équipe de voyons voir, ainsi qu'un.e membre de chacune des trois écoles d'art - Marseille, Aix-en-Provence et Toulon).

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être composé :

- d'un portfolio avec CV
- d'un début de projet où on pourra lire les motivations à postuler sur une telle résidence ;
- d'un justificatif du statut permettant au candidat d'émettre une facture.

Le tout au format pdf (idéalement rassemblé en un seul pdf). Préciser dans le titre du document et le mail NOM Prénom ESAAIX

LIEU D'ACCUEIL

Le Domaine du Défend est une ancienne station séricicole et site agricole disposant d'une immense bastide rustique typique du style provençal. La fratrie Coutagne qui possède ce domaine vit sur place mais une aile sera réservée aux résidents, leur assurant une indépendance vis à vis de leurs hôtes.

L'espace est composé :

- d'un espace de travail dédié avec bureau et connexion internet,
 - d'une chambre individuelle,
 - d'une cuisine, salle à manger et sanitaires (commun aux quatre résidents),
 - d'un accès autonome et un extérieur.
- > visuels page 3

Ce moment commun doit permettre aux résidents de bénéficier d'un regard sur leur travail et d'un accompagnement dans leurs recherches. Il s'agit, en effet, pour les artistes de mener de front leur recherche personnelle tout en participant au travail commun des trois résidents dont le commissaire assurera la cohérence. Les productions qui en résulteront seront présentées dans une version expérimentale au domaine du Défend dans le cadre du festival PAC et lors d'une exposition qui se déroulera à Toulon en 2021 ou 2022.

PARTENARIAT

Il pourra être proposé à l'artiste d'intervenir au sein des écoles d'art partenaires pour témoigner de l'expérience de la résidence d'artiste en milieu rural.

Les candidatures sont à envoyer à :
residence@voyonsvoir.org

Réception des candidatures jusqu'au
24 février 2021 minuit

Communication de la sélection
le 8 mars 2021 au plus tard



